

# Sivu Assainissement de la Vallée d'Ossau

Rapport sur le Prix et  
la Qualité du Service  
sur l'exercice 2022

Service assainissement

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal par le SIVU d'Assainissement de la Vallée d'Ossau. Le SIVU est compétent pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le SIVU desservait 8 communes :

- Arudy,
- Bescat,
- Castet,
- Izeste,
- Louvie-Juzon, et
- Lys
- Sainte-Colome
- Sévignacq-Meyracq

Un zonage assainissement collectif existe sur le territoire (reçu en préfecture le 27 avril 2009).

## 1.2. Mode de gestion du service

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, une délégation de service public a été mise en place pour 7 ans (fin le 31/12/2027). Agur est le titulaire du contrat.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 25 septembre, une prestation de services était en cours sur le territoire de l'ancien SIA. Elle était gérée par SUEZ. Par avenant, le périmètre délégué a été étendu à l'ensemble des huit communes.

Un règlement de service existe. Une modification a été apportée pour rendre obligatoire le contrôle des branchements dans le cadre de ventes de biens.

## 1.3. Estimation de la population desservie

Le tableau suivant présente l'évolution de l'estimation desservie. Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

L'estimation faite est de 3 136 habitants mais ce chiffre n'est pas fiable ; un travail de terrain important serait à mener.

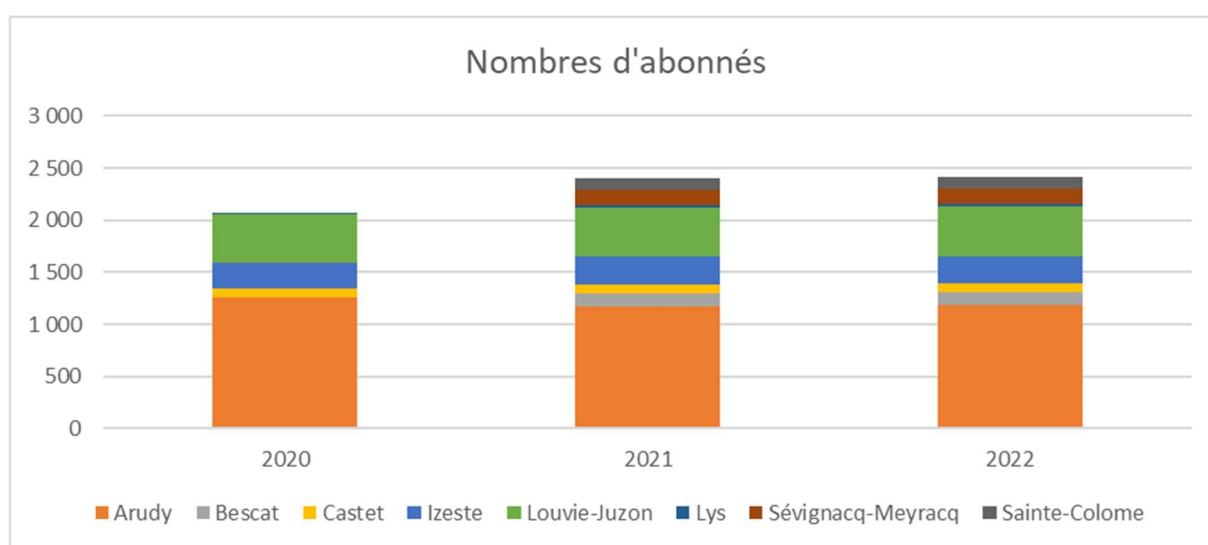
## 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre d'abonnés.

Indicateur	2019	2020	2021	2022	Variation
VP.056 - Nombre d'abonnements	2 063	2 077	2 398	2 414	0,67%
Arudy	1 247	1 257	1 176	1 183	0,60%
Bescat			120	120	0,00%
Castet	86	86	88	88	0,00%
Izeste	244	246	265	267	0,75%
Louvie-Juzon	471	474	475	479	0,84%
Lys	15	14	15	16	6,67%
Ségnacq-Meyracq			155	157	1,29%
Sainte-Colome			104	104	0,00%

Un travail important doit être réalisé pour fiabiliser le fichier client. On peut tout de même noter une légère augmentation du nombre d'abonnés.



En 2022, 6 branchements neufs ont été réalisés selon les données transmises par le délégataire.

## 1.5. Volumes facturés et traités

Les volumes facturés en 2022 sont moindres qu'en 2021. Les volumes traités évoluent en fonction de la pluviométrie. On note toujours un volume d'entrée d'eau parasite conséquent. Les valeurs issues de la STEP de Bescat sont approximatives (basée sur le temps de fonctionnement de la pompe de relevage). La nouvelle station d'Arudy permettra un meilleur comptage.

Indicateur	2019	2020	2021	2022	Variation
Volumes facturés en m3	161 224	168 829	197 396	189 886	-3,80%
Volumes en entrée de station	239 444	222 858	232 836	260 594	11,92%
Volumes traités	262 015	223 903	254 830	259 431	1,81%
Taux d'eau parasite	38,47%	24,60%	22,54%	26,81%	

## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Le SIVU n'est pas concerné par des imports ou experts d'effluents.

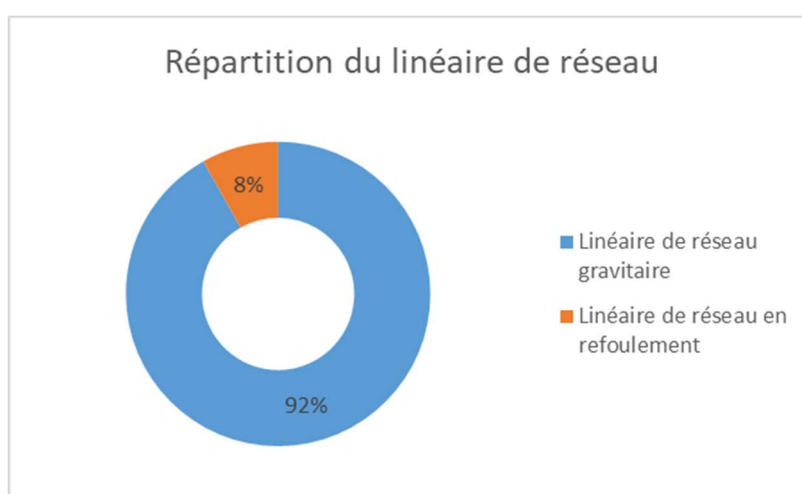
## 1.7. Déversements d'effluents industriels

Un travail important de mise à jour de ces conventions est en cours avec l'arrivée du nouveau délégataire. Le travail d'enquête et de visite se poursuit mais la signature des premières conventions a pris du retard. 2023 devrait permettre de signer les premières conventions.

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de 56,125 km dont :

- 4,5 km de réseau en refoulement ;
- 51,5 km de réseau gravitaire.



Le réseau comporte les ouvrages suivants :

Communes	Bassins d'orage	Déversoirs d'orage	Postes de refoulement
Arudy	2	3	5
Bescat	0	1	1
Castet	0	0	4
Izeste	1	1	0
Louvie-Juzon	2	2	4
Lys	0	0	1
Sévignacq-Meyracq	0	1	1
Sainte-Colome	0		2
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>18</b>

Un nouveau poste de refoulement a été mis en service en octobre 2022 avec la mise en service de la traversée des effluents entre Bescat et Arudy.

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le SIVU gère trois stations d'épuration dont les caractéristiques sont rappelées dans le tableau suivant :

Nom	STEP d'Arudy	STEP de Lys	STEP de Bescat
Date de mise en service	1995	2010	
Capacité nominale (équivalent habitant)	4700	150	1000
Type	Boues activées	Filtres plantés	Boues activées
Arrêté de rejet	01/01/2003	N/A	29/03/2002

Mi-octobre 2022, la STEP de Bescat a été mise hors-service ; la STEP d'Arudy prenant alors le relais.

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

Si les boues évacuées de la station d'Arudy étaient valorisées en agriculture par épandage direct (Arudy, Buzy et Bescat), cela n'est plus le cas depuis la pandémie de covid. Le nouveau délégataire a dû changer de filière (déshydratation et compostage). Le volume de boue entre 2021 et 2022 est similaire. L'écart avec 2020 peut s'expliquer par le changement de filière entraîné par la pandémie.

Indicateur	2020	2021	2022	Variation
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonnes de matière sèche)	10,7	37,8	38,6	2,23%

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs	01/01/2022	01/01/2023	Variation
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	45,00 €	55,00 €	22,2%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,5800 €	0,8100 €	39,7%
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)	11,06 €	12,52 €	13,2%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,8888 €	1,0055 €	13,1%
<b>Taxes et redevances</b>			
Taux de TVA	10,00%	10,00%	
Modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m3)	0,2500 €	0,2500 €	0,0%

Une augmentation des tarifs de la collectivité a été décidée en 2022 pour faire face à la hausse des annuités d'emprunts contractés pour les travaux de la STEP d'Arudy.

### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	01/01/2022	01/01/2023	Variation
<b>Part de la collectivité</b>			
	114,60 €	152,20 €	32,81%
Part fixe (€ HT/an)	45,00 €	55,00 €	22,22%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	69,60 €	97,20 €	39,66%
<b>Part du délégataire</b>			
	117,72 €	133,18 €	13,14%
Part fixe (€ HT/an)	11,06 €	12,52 €	13,20%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	106,66 €	120,66 €	13,13%
<b>Taxes et redevances</b>			
	56,23 €	61,54 €	9,44%
TVA	26,23 €	31,54 €	20,23%
Modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00%
<b>Total</b>	<b>288,55 €</b>	<b>346,92 €</b>	<b>20,23%</b>
Total hors taxes et redevance / m3	1,94 €	2,38 €	22,84%
Total / m3	2,40 €	2,89 €	20,23%

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle. Elle est assurée par les services d'eau potable (Délégataire du SIAEP de la Vallée d'Ossau sauf pour Castet où la Mairie gère la facturation).

## 2.3. Recettes

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 €	Variation e
Redevance eaux usées usage domestique	215 490,80 €	270 543,72 €	25,55%
Recettes de raccordement	23 730,00 €	5 560,00 €	-76,57%
Prime de l'Agence de l'Eau	0,00 €	4 222,00 €	#DIV/0!
<b>Total des recettes</b>	<b>239 220,80 €</b>	<b>280 325,72 €</b>	<b>29,57%</b>

La prime épuratoire a pu être obtenue une dernière fois pour la STEP de Bescat. Cette prime disparaît dorénavant.

Le retard pris pour le recouvrement de la PFAC a été corrigé en 2021 ; les nouveaux branchements effectués en 2022 seront facturés entre 2022 et 2023.

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

A ce stade, le SIVU n'a pas une connaissance suffisamment fine des maisons situées en zonage d'assainissement collectif et qui ne sont pas raccordées pour déterminer ce taux. Un travail important doit être réalisé avec le SPANC pour fiabiliser ces données et le fichier client. La nécessité de revoir le zonage d'assainissement collectif va se poser avec la révision des différents documents d'urbanisme sur le périmètre.

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

Partie	Descriptif	2022
Partie A : Plan des réseaux	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau	10
Partie A : Plan des réseaux	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour des réseaux	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire détaillé (matériaux, classification, linéaire...) des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10
Partie B : Inventaire des réseaux	Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les matériaux et diamètre (1 point par tranche de 10%).	3
Partie B : Inventaire des réseaux	Existence d'une information sur les dates de pose des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10
Partie B : Inventaire des réseaux	Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les dates de pose (1 point par tranche de 10%).	3
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	26

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Existence d'un inventaire détaillé sur l'altimétrie des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur l'altimétrie (1 point par tranche de 10%)	4
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau (curage, désobstruction, renouvellement...)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif sur 3 ans)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	54
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95

Cet indice reste comparable à 2021 (94).



### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Indicateur	2020	2021	2022
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %	100 %	100 %

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Indicateur	2020	2021	2022
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	0 %	0 %	45 %

L'ancienne station d'Arudy a fonctionné 199 jours (non-conforme) ; la nouvelle station a elle fonctionné 166 jours (conforme). La moyenne pondérée est donc de 45%.

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Indicateur	2020	2021	2022
P205.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	0 %	0 %	93 %

Ici, une seule station est concernée par cet indicateur : Arudy. La nouvelle station a été mise en service en juillet 2022 ; pour elle, 100% des contrôles étaient conformes. Sur l'ancienne, seulement 83%.

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

La filière d'évacuation des boues est la valorisation agricole.

Indicateur	2020	2021	2022
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers

Montants financiers	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	634 643,76 €	385 476,01 €	2 422 557,80 €
Montants des subventions en €	201 075,00 €	698 242,93 €	671 782,33 €

En 2021, cela correspond aux études préalables et premiers travaux lancés en automne 2021 (réhabilitation de la STEP et transfert des effluents de Bescat). 2022 a vu la concrétisation des travaux de la STEP d'Arudy et du transfert des effluents.

### 4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Montants financiers	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre xxxx (montant restant dû en €)	1 084 118,87 €	2 194 208,02 €	2 424 339,97 €
Montant remboursé durant l'exercice en € (en capital)	61 224,88 €	78 046,50 €	99 850,87 €
Montant remboursé durant l'exercice en € (en intérêts)	21 449,64 €	23 162,02 €	30 997,88 €

La différence importante d'en-cours de la dette s'explique en particulier par l'emprunt signé fin 2021 pour la STEP. En 2022, il s'agit d'une autre tranche de l'avance remboursable de l'Agence de l'Eau.

### 4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 179 607,04 €.

#### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Dans le cadre du schéma directeur de 2015, un programme de travaux a été adopté par le syndicat. Pour l'exercice 2021, les travaux prévus dans ce cadre-là ont été lancés comme la réhabilitation de la STEP d'Arudy et la pose d'un réseau de transfert des effluents de Bescat vers Arudy. Le planning des travaux respecte à ce stade les engagements pris vis-à-vis de l'Etat (cf. arrêté de mise en demeure).

Le tableau suivant montre les actions à mener ces prochaines années afin d'améliorer la qualité de service et les performances environnementales. Ce programme de travaux pourra être amendé par le nouveau schéma directeur dont le rendu est attendu pour 2025.

	2022	2023	2024	2025	2026	Subvention
<b>Mieux connaître son réseau</b>						
Diagostic permanent	x					
Campagne AGUR		x	x	x	x	
Consolider la donnée - SIG				50 000,00 €		0%
Mise en oeuvre du diagnostic		x	x	x	x	
<b>Renouveler les réseaux</b>						
Renouvellement Curatif - Diag permanent		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0%
Renouvellement Curatif - Casses		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0%
Renouvellement Préventif - OP Pont Germe		500 000,00 €	700 000,00 €			30%
Renouvellement Préventif - Travaux issus du SD				300 000,00 €	180 000,00 €	30%
<b>Vérifier la conformité des branchements</b>	x	x	x	x	x	
<b>Mettre en place un cadre réglementaire</b>						
Règlement de service	x					
Zonage Pluvial	x	x				50%
Convention de déversement		x				
<b>Programmer les travaux</b>						
Schéma directeur		30 000,00 €	100 000,00 €	30 000,00 €		50%
Prospective financière		x	x			
<b>Dépenses HT</b>	0,00 €	550 000,00 €	820 000,00 €	400 000,00 €	200 000,00 €	
<b>Subventions</b>	0,00 €	165 000,00 €	260 000,00 €	105 000,00 €	54 000,00 €	
<b>Reste à financer</b>	0,00 €	385 000,00 €	560 000,00 €	295 000,00 €	146 000,00 €	

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Le schéma directeur de 2015 prévoit un programme de travaux pour les prochaines années :

- Mise en séparatif du bourg de Louvie-Juzon
- Création d'une canalisation de transit entre le BO du Camping et la STEP
- Extension et réhabilitation de la STEP
- Mise en séparatif du quartier du pont germe
- Agrandissement de bassin d'orage
- Réfection de canalisation de l'avenue des Pyrénées et avenue d'Ossau

La révision du schéma directeur prévue entre 2023 et 2025 permettra d'amender ce programme et identifier de nouvelles priorités pour limiter encore et toujours les entrées d'eaux parasites.

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a pas reçu de demandes d'abandon de créances. 0 € ont été abandonné et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0 €/m<sup>3</sup> en 2021).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Il n'a été mené aucune opération prévue dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.